

Nouvel Espace Statutaire : CAM administratifs au laminoir

La fusion des corps va bon train. Sur injonction du Ministère de la Fonction publique, la disparition des métiers et des missions sont programmés. Le Ministère de l'Écologie avance au pas de charge, il met en œuvre méthodiquement son plan et donne le change aux organisations syndicales pour maintenir l'illusion du respect de la démocratie sociale.

NES et Fusion des corps : les complices d'un désastre annoncé

Le Nouvel Espace Statutaire est une refonte des grilles indiciaires qui a pour objet immédiat, d'inclure tous les agents d'une même catégorie, de toutes filières, administrative ou technique, dans des grilles identiques. Ce schéma fixe par catégorie, un cadre unique de nature à permettre l'intégration des métiers dans un macro corps générique.

L'administration n'avance pas voilée, en liant la fusion des corps au « bénéfice » du NES, elle annonce la couleur et affirme son principal objectif : le versement des agents dans une structure commune. Son leitmotiv est clair « pour bénéficier du NES, il faut fusionner ! »

- **Le NES est un trompe l'œil**, en allongeant le temps passé dans chaque grade, il freine la progression de carrière. Pour quelques points gagnés immédiatement (1 point = 4,63 €), ce sont près de 150 points qui seraient perdus sur la totalité d'une carrière. De plus, la majorité des agents affectés dans le premier et deuxième grade d'un corps qui en comporterait trois, selon le souhait de l'administration, seraient condamnés à y rester *ad vitam aeternam*.
- **La fusion est une arnaque**, la notion de métier, de compétence, de recrutement, de formation ainsi que la progression dans son champ professionnel seraient balayés

La CGT demande un NES à deux grades et la facilité de promotion des catégories C en B.

Promotion des corps mer : la CGT bien seule

Une organisation syndicale accuse la CGT de bloquer le NES pour les administratifs au détriment des agents. Ce dossier est dans les tuyaux depuis des mois pour les techniques et ce n'est qu'à la réunion du 18 janvier 2011 que la situation des corps administratifs a été évoquée formellement pour la première fois. La CGT était la seule à avoir délégué un représentant de la filière maritime, Nicolas MAYER, SG-adjoint du SNPAM-CGT et membre du bureau fédéral de la FNEE-CGT.

- Le 26/11/ 2010, la CGT a demandé à Mme Hélène Eyssartier, DRH du ministère, une réunion spécifique sur les corps mer. Cette réunion s'est déroulée le 11.01.2011 (CR : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3377>)
- Le 16/01/ 2011, la CG a demandé une réunion spécifique pour les Contrôleurs des Affaires Maritimes. Elle se déroulera le 9 février prochain.

L'administration veut fusionner, sans distinction, les CAM DSAG avec les SA et les CAM Nav / Sec et PCME avec les TSE. La CGT ne veut pas de cette découpe à l'emporte pièces.

La CGT suit les dossiers avec constance et méthode. Elle rend compte de son action et des revendications qu'elle porte. Nous exigeons des réunions et nous, nous y allons.

Les propositions de la CGT

- Reconnaissance technique des métiers mer administratifs : gestion du marin, du navire, de l'économie et des pêches,
- Droit d'option les CAM DSAG qui voudraient changer pour la spécialité Technique avant la découpe et la fusion,
- Droit de remords pour les CAM DSAG issus d'une spécialité Technique : scientifique ou de contrôle,
- Droit d'intégration des CAM DSAG volontaires dans la filière administrative,
- Maintien d'une spécialité mer en cas de fusion des corps.